

CONDITIONS GENERALES

Sauf s'il en est convenu autrement par écrit, nos ventes et locations sont régies par les conditions générales reprises ci-dessous qui sont de stricte application, nonobstant toutes dispositions contraires et conditions éventuelles du client.

La remise d'une commande implique, de la part du client, l'adhésion sans réserve à nos conditions générales. Nos conditions générales sont présumées connues par le client.

Le client est tenu de respecter la confidentialité du contenu des contrats conclus ou à conclure entre le client et notre société et de toutes les informations fournies par notre société au client. Cette obligation s'applique également, sans restriction, pour la période suivant la résiliation du contrat ou, le cas échéant, en cas de rupture des négociations contractuelles.

1. ACCEPTATION DES COMMANDES

La remise de nos prix, tarifs et conditions de vente ne constitue pas un engagement de notre part. Toute offre s'entend «sauf vente».

En cas de discordance entre notre offre et notre confirmation de commande, le client est censé marquer son accord sur le contenu de cette dernière, si dans les huit jours de la réception de celle-ci, il ne nous a pas fait connaître par écrit son refus ou ses réserves éventuelles.

Nos représentants et autres intermédiaires n'ont aucun pouvoir pour engager notre société ou pour modifier nos conditions générales.

Si le client annule unilatéralement sa commande, notre société se réserve le droit d'exiger son exécution, ou une indemnité qui sera égale à 20% du prix des marchandises commandées.

2. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur inobservation n'ouvre aucun recours au client. Si néanmoins, un délai ferme de livraison est stipulé, et si notre société n'effectue pas la livraison dans le délai convenu, le client, même en cas de faute lourde, ne pourra demander la résiliation, à l'exclusion de tout dédommagement, qu'après l'envoi d'une mise en demeure accordant un dernier délai minimum de trois semaines. Tout cas de force majeure ou de cas de fortuit qui empêchent la production ou le transport des marchandises nous exonèrent de toute responsabilité.

Les délais ne courent pas et il est accordé une prorogation du délai de livraison si la livraison est retardée en raison d'un fait imputable au client.

3. RECLAMATIONS

Pour être prise en considération, toute réclamation ou protestation doit nous parvenir par écrit, dans les 48 heures de la réception de la marchandise, avant toute utilisation ou transformation de celle-ci, ou, en cas de vice caché, dans les 48 heures de la découverte de celui-ci.

Le client doit prendre toutes les mesures utiles pour permettre un contrôle contradictoire.

Le client n'a pas le droit de compenser des revendications à l'encontre de notre société avec celles de notre société à l'encontre du client. Les réclamations ou protestations concernant une partie de la facture ne libèrent pas le client de son obligation de payer la facture dans le délai imparti, y compris la partie non contestée.

4. GARANTIE

L'obligation de garantie de notre société ne porte que sur les vices qui se manifestent dans des conditions d'emploi conformes à la destination de la chose.

Avant d'utiliser ou de transformer les marchandises livrées, le client doit, comme tout professionnel diligent, vérifier si l'utilisation ou la transformation envisagée est conforme à la destination et aux conditions normales d'emploi de la marchandise.

Toute garantie est exclue, après utilisation ou transformation de la marchandise, même en cas de faute lourde. Dans tous les cas, la garantie de notre société se limite, à notre choix, à remédier au vice survenu, à remplacer la marchandise ou le matériel, à accorder une réduction du prix ou à rembourser celui-ci tous dommages et intérêts étant expressément exclus, même en cas de faute lourde.

Le client ne peut utiliser la marchandise que conformément aux instructions techniques (comme les manuels d'utilisation et d'installation, les informations utilisateur ou les plans de coffrage). À défaut, toute garantie ou responsabilité de notre société est exclue. Le client est seul responsable du montage conforme, de l'utilisation et de la surveillance ainsi que du démontage et du stockage de la marchandise.

Tout matériel d'occasion est vendu dans l'état où il se trouve bien connu de l'acheteur et sans aucune garantie.

5. PRIX

Nos offres précisent dans chaque cas comment doit s'entendre le prix coté, ainsi que les conditions de paiements.

6. PAIEMENT

Sauf stipulation contraire sur la facture, nos conditions s'entendent paiement au comptant, sans escompte, dès réception de la facture.

Le défaut de paiement, même partiel, d'une facture ou le non-paiement d'une traite, même non-acceptée, à son échéance, toute demande de concordat amiable ou judiciaire, de sursis de paiement ou tout autre fait pouvant laisser supposer l'insolvabilité du client, rend immédiatement exigible la totalité des créances non encore échues, en ce compris les effets de commerce, notre société se réservant en outre, dans ce cas, d'annuler toute commande, contrat ou marché en cours ou d'exiger la constitution d'une garantie.

Les retours ou bonifications se règlent par notes de crédit et ne suspendent pas l'exigibilité des factures échues. A défaut de paiement à leur échéance, nos factures portent, sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire, un intérêt de 2% supérieur à celui de l'intérêt légal, sans que le taux de cet intérêt de retard ne puisse être inférieur à 8%.

En outre, le montant de la facture sera majoré de 15% de plein droit et sans avertissement ni mise en demeure, à titre d'indemnité forfaitaire contractuelle, avec un minimum de 75 euros, sans préjudice du droit de notre société de réclamer une indemnisation plus élevée pour le préjudice réellement subi.

Les paiements en notre possession ne peuvent en aucun cas être restitués.

7. RESPONSABILITÉ

Notre société n'est responsable que des dommages directs causés intentionnellement ou par notre négligence grave, l'existence d'une intention ou d'une négligence grave devant être prouvée par l'acheteur dans tous les cas.

Notre société n'est pas responsable vis-à-vis du client et n'est tenue à aucune indemnisation pour les dommages indirects ou fortuits, les dommages consécutifs, y compris les pertes de profit, les dommages causés par un retard (par exemple pendant le chargement ou le déchargement ou à la suite de l'indisponibilité ou de l'inadaptation des moyens de déchargement, tels que des chariots élévateurs à fourche, des grues, etc.), les accidents corporels, les dommages aux marchandises qui ne font pas l'objet du contrat, même en cas de négligence grave. Notre société n'est pas responsable des dommages causés par des personnes auxiliaires (agents, transporteurs, etc.) ou des substituts.

Notre société n'est responsable qu'à hauteur de l'indemnisation du préjudice prévisible au moment de la conclusion du contrat, laquelle est limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité civile.

8. PROPRIÉTÉ

L'acheteur reconnaît expressément que par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, le vendeur conserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral du prix, des intérêts et frais éventuels ou jusqu'à encaissement du montant total des chèques ou effets de commerce éventuels. Entretemps, l'acheteur s'interdit formellement de vendre la marchandise, de la louer, exporter, la donner engage ou d'en disposer de quelque manière que ce soit, sauf au profit du vendeur, et d'y apporter aucun changement susceptible d'en diminuer la valeur. L'acheteur assume seul la responsabilité attachée à la garde et à l'usage de la chose. Il est seul responsable du dommage causé aux tiers par le fait des objets vendus. Il devra garantir le vendeur contre tout recours des tiers et l'indemniser de toute condamnation qui viendrait à être prononcée à sa charge.

9. TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires même si la fourniture a lieu franco.

En cas d'avarie ou de manquant, il appartient au destinataire de prendre les dispositions nécessaires pour sauvegarder tout recours contre le transporteur.

Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable.

Même en cas de réserve de propriété, les risques sont transférés aux clients dès la livraison.

Si le client ne prend pas livraison des marchandises, les risques lui sont transférés dès que les marchandises sont prêtes à l'envoi.

Les marchandises sont réputées livrées et agréées en nos magasins.

Notre société se réserve la faculté d'exécuter des livraisons partielles. La non-exécution de la totalité de la commande ne peut avoir pour effet de suspendre le paiement des livraisons partielles déjà exécutées.

10. LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Afin de remplir ses obligations contractuelles ou dans des cas d'intérêt légitime, notre société traite les données à caractère personnel d'une personne de contact de son client, telles que le nom, l'adresse professionnelle, le numéro de téléphone professionnel et l'adresse électronique professionnelle, par l'intermédiaire du responsable du traitement des données, DOKA GmbH, Josef-Umdasch-Platz 1, 3300 Amstetten, Autriche. Les données sont conservées jusqu'à ce que les obligations contractuelles ou légales soient remplies ou en cas d'intérêt légitime. La personne concernée dispose de certains droits en vertu du RGPD, tels que le droit d'accès, le droit de faire supprimer les données ou le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle nationale compétente. Pour toute question relative à la protection des données, veuillez consulter le site contactdataprotection@doka.com.

11. RESILIATION

Les parties ont le droit, s'il existe des raisons importantes (p. ex. violation des conditions matérielles du contrat, retard de paiement malgré un délai supplémentaire d'au moins 14 jours, sanctions internationales entrées en vigueur après la conclusion du contrat), de résilier le contrat par lettre recommandée.

Notre société peut en outre résilier le contrat si l'exécution du contrat est déraisonnable, même si ce n'est que temporairement.

En cas de faillite, de redressement judiciaire, de liquidation, de décès, d'interdiction, de cessation ou résiliation d'activité et dans tous les cas ayant pour conséquence d'empêcher le client de remplir ses obligations, notre société a le droit, sauf disposition légale contraire, de dissoudre le contrat à son gré par une notification écrite et sans intervention d'un tribunal.

12. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE - VALABILITE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

Si une ou plusieurs clauses sont invalides ou nulles, cela n'affecte pas la validité et l'applicabilité des autres clauses des présentes conditions générales. Si une clause s'avère invalide ou nulle, les parties conviennent de la remplacer par une disposition valide qui tente d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif visé par la clause.

En cas de contestation, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont seuls compétents.